



Présentation brève et synthétique

du compte administratif 2018

Le compte administratif correspond au relevé exhaustif des réalisations de dépenses et recettes au cours de l'exercice écoulé.
Enfin, il permet de dégager le résultat de l'exercice écoulé.

LES MASSES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le total des mouvements budgétaires (fonctionnement et investissement) réalisés en 2018 est de :

- 51,218 millions d'euros en dépenses
- 53,816 millions d'euros en recettes

Le résultat net de l'exercice 2018 s'élève à 1,266 million d'euros.

LE FONCTIONNEMENT

Les mouvements budgétaires comptabilisés en section de fonctionnement sur l'exercice 2018 sont de :

- 38 398 643 € en dépenses
- 43 755 425 € en recettes

Les données du compte administratif 2018 montrent la très bonne santé financière de la Commune avec une épargne nette très largement positive et une capacité de désendettement inférieure à 3 ans.

Décomposition de l'épargne 2018 – Données du CA 2018

Recettes réelles de fonctionnement : (sans prise en compte des recettes exceptionnelles)	40,28 M€
- Dépenses réelles de fonctionnement :	34,55 M€
= Épargne brute	5,73 M€
- Remboursement de la dette	2,61 M€
= Épargne nette	3,12 M€

Pour rappel, l'épargne nette était de 2,9 M€ en 2017.

La capacité de désendettement rapporte la dette à l'épargne brute. Ce ratio s'exprime en nombre d'années. Il met en avant le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de l'encours de dette avec l'épargne brute dégagée.

$15\,187\,161(\text{encours de dette}) / 5\,725\,105 (\text{épargne brute}) = 2,65 \text{ ans.}$

Cet indicateur est donc très loin des seuils d'alerte et de prudence de 10 à 12 ans pour les communes, ce qui confirme la très bonne santé financière de la Commune.

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement (selon CA) :

	DRF	Évolution
2014	33 221 881	4,94%
2015	32 955 246	-0,80%
2016	33 450 683	1,50%
2017	34 233 073	2,34%
2018	34 557 495	0,95%

Pour la 2^{ème} fois en quatre ans, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est inférieure à 1%, ce qui est bien en dessous de l'inflation constatée en 2018.

Cette situation résulte notamment de la forte maîtrise de l'évolution des dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel :

Le 1^{er} poste du budget communal est en baisse de compte administratif à compte administratif (-0,60%).

Dans un contexte d'évolution naturelle de la masse salariale de 192 K€ par an (GVT), cette forte maîtrise s'explique par la démarche active de la Ville de réorganisation interne des services en cas de départ d'un agent (Direction de l'Éducation, service de la population, service des sports...).

La mise en place du jour de carence (-47 000 €), l'absence d'organisation d'élections et le report d'un an du PPCR y ont participé aussi.

Chapitre 012 "Charges de personnel" :

	BP	Total voté	Réalisé	Taux de réalisation (par rapport BP)	Évolution BP / BP	Evolution CA/CA
2014	20 502 378	20 831 964	20 429 999	99,65%	7,90%	5,90%
2015	20 828 677	20 828 677	20 701 336	99,39%	1,59%	1,33%
2016	21 133 936	21 133 936	21 015 101	99,44%	1,47%	1,52%
2017	21 760 000	21 610 000	21 562 161	99,09%	2,96%	2,60%
2018	21 744 606	21 474 606	21 432 107	98,56%	-0,07 %	-0,60%

Les charges à caractère général :

Les achats et charges externes

Chapitre 011 « charges à caractère général » :

	BP	Total voté	Réalisé	Evolution BP/BP	Evolution CA/CA
2014	7 030 331	8 286 307	7 969 413	-0,61%	7,84%
2015	8 209 631	8 214 106	7 645 274	16,77%*	-4,07%
2016	8 360 440	8 360 440	7 836 470	1,84%	2,5%
2017	8 433 361	8 433 361	7 938 581	0,87%	1,30%
2018	8 259 913	8 500 480	8 387 563	-2,06%	5,66 %

*En 2014, le budget primitif était voté en décembre sans reprise des résultats de l'exercice N-1. Un budget supplémentaire a été voté au mois de juin 2014 pour reprendre les résultats 2013 et a porté à 7 936 191 € les crédits inscrits au chapitre 011. Une décision modificative les avait portés à 8,286 M€. Le BP 2015 est en augmentation de +3,45% par rapport au BP+BS 2014.

L'évolution des charges à caractère général s'explique par le niveau d'inflation enregistré par l'Insee entre 2017 et 2018. En effet, si l'indice des prix à la consommation pris dans son ensemble (hors loyers et tabac) augmente de 1,5% entre décembre 2017 et décembre 2018, il apparaît que le détail de ces augmentations impacte le fonctionnement de la Ville. Ainsi, l'indice des prix de l'alimentation a augmenté de 2,5% et celui relatif à l'énergie a augmenté de 8%.

L'augmentation des dépenses se justifie également par un effet volume (hausse des repas servis, augmentation des espaces verts à entretenir).

La Ville a subi en 2018 un vol aux services techniques qui a engendré des coûts de fonctionnement supplémentaires non prévus de +30 000 €.

La Ville a dû réglementairement renforcer la présence des agents de sécurité SSIAP sur le Carré des Jalles (+36 K€).

Les participations de la ville

Évolution des subventions versées (CA) :

	Subventions aux associations	Subvention au CCAS	Subvention à l'EPCC	Total
2014	1 283 603	982 918	1 124 445	3 390 966
2015	1 083 367	982 918	1 097 961	3 164 246
2016	1 125 879	1 000 000	1 073 100	3 198 979
2017	1 163 330	1 075 000	1 081 933	3 320 263
2018	1 135 366	1 075 000	1 095 245	3 305 611

Malgré le contexte de baisse des dotations de l'État, la Ville a souhaité conserver une enveloppe de subventions aux associations, à l'EPCC et au CCAS, globalement comparable à celle de 2017.

La subvention du CCAS est restée identique tandis que la subvention de l'EPCC Carré-Colonnes a augmenté pour prendre en compte l'évolution des charges refacturées (mise à disposition du personnel et charges générales liées à l'utilisation du bâtiment).

Évolution des subventions (de fonctionnement, d'équipement et exceptionnelles) accordées aux associations :

	Chap.65 Subv. de fonctionnement	Chap. 204 Subv. d'équipement	Chap. 67 Subv. exceptionnelles	Total
2014	1 283 603	0	30 510	1 314 113
2015	1 083 367	0	49 700	1 133 067
2016	1 125 879	3 000	13 505	1 142 384
2017	1 163 330	5 700	10 820	1 179 850
2018	1 135 366	13 736	25 930	1 175 032

En 2018, le retour à la semaine de quatre jours et l'arrêt des TAP à la rentrée de septembre 2018 diminuent de 20 000 € l'enveloppe des subventions aux associations au titre des TAP. A périmètre constant, l'enveloppe dédiée aux associations (subventions de fonctionnement, d'équipement et exceptionnelles) est donc en hausse.

Les autres dépenses

Données issues des comptes administratifs :

	Chap. 66 Charges financières	Chap.67 Charges exceptionnelles	Chapitre 014 Atténuations de produits
2014	858 050	62 972	136 059
2015	766 860	59 057	190 691
2016	666 134	54 557	268 887
2017	569 398	54 577	379 401
2018	476 936	76 398	474 538

Les frais financiers continuent de baisser dans la mesure où la Ville s'est à nouveau désendettée de 2,6 M€ en 2018 soit un montant de 6,9 millions de désendettement depuis 2014.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élevaient à 42 221 070 € en 2018. Elles sont en hausse de 5,53% par rapport à 2017.

La fiscalité

	Produits de taxe d'habitation et de taxes foncières
2014	18 944 104
2015	19 403 639
2016	20 851 751
2017	21 394 303
2018	21 732 706

Pour mémoire, les taux d'imposition pour 2018, inchangés lors des années précédentes, sont de 18,84% pour la taxe d'habitation, de 25,21% pour la taxe foncière sur le foncier bâti et de 63,36% pour la taxe foncière sur le foncier non bâti.

Concernant la fiscalité indirecte, la taxe additionnelle aux droits de mutations encaissée en 2018 s'élève à 2 750 900 € dont 1 334 375 € liée à l'achat du foncier d'Airbus par ArianeGroup à Issac. En isolant cette vente, les recettes encaissées en 2018 sont quasiment au même niveau du montant perçu l'année dernière (-10 000 €).

Les relations financières avec Bordeaux Métropole

L'attribution de compensation versée par la Métropole depuis le passage à la taxe professionnelle unique se décompose en 2018 d'une partie en recettes de fonctionnement et d'une partie en dépenses d'investissement. Il est rappelé que cette mesure introduite par la loi de finances rectificative pour 2016 permet aux communes de préserver leur ratio d'épargne.

L'attribution de compensation pour 2018 s'élève à 1,827 million d'euros. Elle s'élevait à 1,989 million d'euros en 2017. La baisse de 163 K€ est due au transfert de la compétence des espaces publics dédiés à tous modes de déplacement au 1^{er} janvier 2018.

L'attribution de compensation se décompose en une recette de fonctionnement de 2,494 millions d'euros (diminution de 95 K€ du fait du transfert de compétence) et une dépense d'investissement de 667 K€ (augmentation de 68 K€).

La Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM) versée en 2018 par Bordeaux Métropole est de 1,208 million d'euros. Elle est en augmentation de 6 000 € par rapport à 2017.

La Ville a perçu en 2018 un montant de 1 040 644 € au titre du fonds de concours métropolitain pour la compétence « voirie et propreté » dans la mesure où elle l'exerce en lieu et place, par délégation de la Métropole, ces missions.

Les dotations de l'État

	DGF perçue	Évolution
2014	3 347 014	- 5,88 %
2015	2 639 492	-21,14 %
2016	1 916 295	-27,40 %
2017	1 420 974	-25,85%
2018	1 304 816	-8,17%

En 2018, l'enveloppe nationale des concours de l'État est stable. Pour autant, le mécanisme d'écrêtement fait perdre à la Ville 116 158 € de recettes de DGF en 2018, montant largement inférieur aux pertes subies les années précédentes. La perte cumulée de 2014 à 2018 de 7,1 millions d'euros de DGF.

Les autres recettes

	Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	Chapitre 76 Produits financiers	Chapitre 77 Produits exceptionnels	Chapitre 013 Atténuations de charges
2014	745 405	2 305	651 269	239 637
2015	723 803	4 969	264 853	220 036
2016	709 348	541	1 220 749	233 829
2017	1 279 685	495	545 383	271 476
2018	631 610	464	1 938 469	122 247

Les variations sur le chapitre 77, produits exceptionnels, sont liées au volume des cessions réalisées.

La Ville a procédé à 1 387 521 € de cessions en 2018 :

- la zone des Artignons (875 000 €)
- un terrain avenue Blaise Pascal (28 200 €)
- une parcelle avenue de Mazeau (40 000 €)
- vente en volume à Aquitanis dans le cadre de l'opération PMF (406 170 €)

L'INVESTISSEMENT

Les mouvements budgétaires comptabilisés en section d'investissement sur l'exercice 2018 sont de :

- 11 358 874 € en dépenses
- 10 060 837 € en recettes

Les dépenses d'investissement

Elles sont constituées principalement des dépenses d'équipement et du remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'équipement.

Il s'agit des dépenses imputées aux chapitres 20, 204, 21 et 23.

	BP+REPORTS+DM	Réalisé	Taux de réalisation/BP+DM
2014	4 887 405	7 369 704	71,92%
2015	5 823 983	2 862 446	49,15%
2016	7 832 035	5 445 931	69,53%
2017	9 384 272	7 616 436	81,16%
2018	10 248 371	7 187 914	70,14%

En 2018, les réalisations ont été nombreuses :

- aménagement des locaux de l'ancienne CPAM et des annexes mairies pour accueillir la Police Municipale
- réfection de la salle Léo Lagrange
- début de l'opération de construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du Centre Pierre Mendès France
- aménagement de l'espace Copernic
- travaux d'éclairage public
- acquisition de matériel informatique dont l'équipement numérique des écoles
- fourniture et pose de lanternes LED
- début de l'aménagement de la place de la République
- aménagement de parkings en centre-ville
- aménagement des locaux situés avenue de la Boétie – Espace Jeunes
- création d'aires de jeux dans les écoles maternelles
- poursuite de l'aménagement du parc de l'Ingénieur (aire de jeux et plantations)
- création d'une aire de remise en forme en Bords de Jalle

De plus, la Ville a augmenté significativement l'enveloppe destinée au gros entretien du patrimoine existant qui passe de 1 million en 2017 à 1,585 million d'euros en 2018.

Par ailleurs, la Ville a poursuivi la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé, adopté par le Conseil Municipal du 24 septembre 2015 qui représente un engagement pluriannuel de travaux d'importance (la salle George Brassens, la grange de Magudas et le centre social de Magudas, l'école de Gajac, la salle Léo Lagrange).

Enfin, la Ville a procédé à l'acquisition de la propriété Domengé pour 400 000 €, la propriété Chèze au lieu dit Nicouveau Nord pour 3 500 €, un terrain de la Grande Jaugue pour 3 000 € ainsi que la parcelle départementale Capeyron/Mazeau pour 100 000 €.

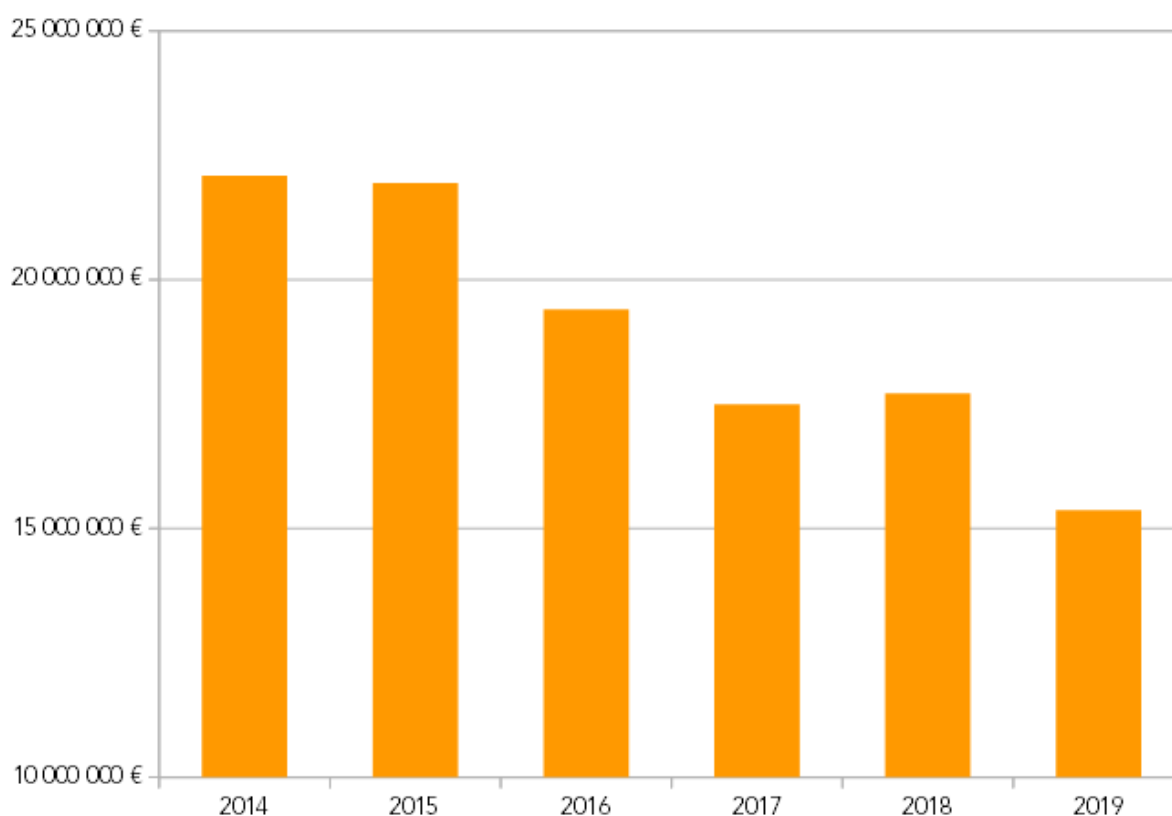
Le remboursement du capital de la dette

La Ville s'est désendettée de 2,610 millions d'euros en 2018 pour atteindre un encours de dette de 15,187 millions d'euros au 1^{er} janvier 2019.

Rétrospective 2014-2019 de l'encours de dette du budget principal au 1^{er} janvier :

Encours de dette au 1er janvier	Montant en euros
2014	22 089 704
2015	21 940 385
2016	19 403 314
2017	17 499 123
2018	17 714 642
2019	15 187 161

Evolution de l'encours de dette (situation au 1er janvier)



Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 6 215 416 € en 2018.

Elles sont principalement constituées de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 4 205 023 €.

Les autres recettes d'investissement perçues par la Ville en 2018 sont :

- 1 055 019 € de FCTVA
- 652 150 € de recettes reversées par Bordeaux Métropole au titre de la taxe d'aménagement et de la taxe locale d'équipement

CONTRACTUALISATION

La Ville a contractualisé sur la base du volontariat en 2018 pour assumer sa part dans le redressement des finances publiques et s'inscrire dans une gestion responsable, conformément à ses objectifs financiers, en termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement et du ratio de capacité de désendettement.

Pour mémoire, seules 16 collectivités ont contractualisé avec l'État de manière facultative.

La Ville a respecté son engagement : l'évolution des dépenses de fonctionnement du compte administratif 2017 à 2018 est de 1,34%*, soit légèrement moins que son engagement contractuel fixé à 1,35%, un taux très difficile à tenir notamment au vu de l'inflation constatée en 2018.

Cette contractualisation avec l'État a permis à la Ville d'obtenir 240 074 € de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 194 132 € pour le remplacement des points lumineux par des lanternes LED et 45 942 € pour l'équipement numérique des écoles.

*Le taux de 1,34% est obtenu avec les retraitements comptables fixés par l'État : les dépenses éligibles sont constituées des dépenses réalisées aux chapitres 011, 012, 65, 66 et 67 diminuées des recettes d'atténuation de charge du chapitre 013. L'évolution des dépenses est effectuée à périmètre constant : les transferts de compétence avec la Métropole sont donc également retraités.